INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

NO DE RESOLUTION OU ANNOTATION

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Célestin, tenue le lundi 5 octobre 2026, à 19 h 30, à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, Saint-Célestin).

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Conseiller # 1, Thomas Leblanc
Conseiller # 2, Olivier Proulx
Conseillère #3, Mireille Lemay
Conseiller # 4, Mathieu Beauchamp Filion
Conseiller #5, Isaak Pellerin
Conseiller #6, François Chabot

Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026
4. Présentation et adoption des comptes et des revenus
5. Rapport du maire
6. Rapport des élus
7. Audit des états financiers – mandat
8. Frais relatifs au Congrès de la FQM 2026
9. Forum sur l'approvisionnement en eau au Centre-du-Québec – 9 novembre 2026
10. Grande semaine des tout petits
11. Déneigement des bornes fontaine – saison hivernale 2026-2027
12. Déneigement de la caserne – saison hivernale 2026-2027
13. Ponceau rang Saint-Joseph (près du Village) –Demande de paiement #2
14. TECQ 2024-2028
15. PAVL – Volet Entretien
16. PAVL – Volet Projets particuliers d'amélioration –circonscription électorale de Nicolet-Bécancour – Dossier DVU63422
17. Aqueduc / Englobe – avenant #1
18. RIGIDBNY – Budget 2027
19. Rapport des permis – mars à juillet et septembre 2026
20. Camp de jour – Emploi été Canada 2027
21. Bibliothèque – café rencontre
22. Demande de commandite – Noël des enfants de Saint-Célestin
23. Varia
24. Étude de la correspondance
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

2026-10-150 Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

2026-10-151 Il est proposé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 soit adopté.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

NO DE RESOLUTION OU ANNOTATION

4. PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS

La directrice générale et greffière-trésorière, Stéphanie Hinse, dépose à cette séance du conseil le rapport des encaissements (revenus), des comptes à payer, des comptes payés et le montant des salaires nets versés, à savoir :

Encaissements
du 1er au 30 septembre 2026

Paiement de taxes / mutations	101 573.95 $
Facturation du service incendie	2 767.74 $
Location terrain (Vidéotron)	754.56 $
Intérêts sur arrérage	364.36 $
Revenus d'intérêts	3 160.29 $
Total des revenus	**108 620.90 $**

Dépenses

Salaires nets payés – Septembre 2026	13 257.87 $
Comptes payés – du 8 septembre au 5 octobre	231 397.43 $
Comptes à payer – en date du 1er octobre 2026	172 632.09 $
Total des dépenses	**417 287.39 $**

2026-10-152 Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

QUE le rapport soit approuvé en y ajoutant 2 comptes à payer (Carrières PCM et le Canadien National) pour un montant total de 184 797.38 $ et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les paiements des comptes à payer.

ADOPTÉ

5. RAPPORT DU MAIRE

La mairesse fait un résumé des rencontres et séances auxquelles elle a assisté en septembre, dont le 22 septembre à la RIGIDBNY, le débat des candidats de la région pour les élections provinciales le 21 septembre, le congrès de la FQM du 23 au 26 septembre et des rencontres culturelles. Elle a également pris beaucoup de temps pour la signature d'entente avec les propriétaires pour les puits exploratoires.

6. RAPPORT DES ELUS

Le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, fait un résumé de l'AGA de l'OTJ de St-Célestin et des futures modifications qui pourraient survenir à l'organisation (séparation de l'OTJ et du Festival du blé d'inde).

7. AUDIT DES ETATS FINANCIERS – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le Groupe RDL Drummondville sencrl n'est plus en mesure de faire l'audit des états financiers de la Municipalité. ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a demandé à plusieurs firmes une offre de services pour l'audit des états financiers pour les années 2026, 2027 et 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont répondu à la demande de la directrice générale et greffière-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-10-153 Il est proposé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, appuyé par le conseiller, Monsieur Olivier Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil mandate Danny Coderre, cpa, pour l'audit des états financiers de la Municipalité pour les années 2026, 2027 et 2028 au montant inscrit dans son offre de services daté du 31 août 2026.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

NO DE RESOLUTION OU ANNOTATION

QUE les montants proposés sont de 17 400 $ pour l'année 2026, 18 600 $ pour l'année 2027 et de 19 900 $ pour l'année 2028, le tout en ajoutant les taxes applicables.

ADOPTÉ

8. FRAIS RELATIFS AU CONGRÈS DE LA FQM 2026

CONSIDÉRANT QUE la mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, a participé au Congrès de la FQM les 23, 24, 25 et 26 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité rembourse les frais de déplacement, de stationnement, d'hébergement sous présentation des pièces justificatives;

CONSIDÉRANT QUE les frais de repas sont remboursés, pour un montant maximal de 20 $ pour le déjeuner, 30 $ pour le diner et 40 $ pour le souper (Règlement 2022-08);

EN CONSÉQUENCE,

2026-10-154 Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

DE rembourser la mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, pour les frais d'hébergement, un montant de 942.48 $ et un montant de 170 $, représentant un déjeuner, un dîner et trois soupers pour les repas qui ne sont pas inclus dans l'inscription au congrès.

ADOPTÉ

9. FORUM SUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU AU CENTRE-DU-QUEBEC – 9 NOVEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE le *Forum sur l'approvisionnement en eau au Centre-du-Québec*, initié par la *Table des MRC du Centre-du-Québec*, se tiendra le 9 novembre 2026 au Club de Golf de Victoriaville ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, désire y participer ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-10-155 Il est proposé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, appuyé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, à participer au *Forum sur l'approvisionnement en eau au Centre-du-Québec* et paie les frais d'inscription de 77 $, plus les taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement aux tarifs en vigueur.

ADOPTÉ

10. GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 16 au 22 novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « *Un grand Québec commence petit* »;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

NO DE RESOLUTION OU ANNOTATION

CONSIDÉRANT QUE la *Grande semaine des tout-petits* a vise notamment à :

- informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-10-156 Il est proposé par le conseiller, Monsieur Olivier Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal proclame la semaine du 16 au 22 novembre, la *Grande semaine des tout-petits!*

QUE le drapeau de la *Grande semaine des tout-petits* sera exposé au bureau municipal du 16 au 23 novembre 2024.

ADOPTÉ

11 DENEIGEMENT BORNE FONTAINES – SAISON HIVERNALE 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au déneigement des 9 bornes fontaines situées sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

2026-10-157 Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de déneigement des bornes fontaines, pour la saison hivernale 2026-2027, à Monsieur Martin Houle au montant de 125 $ par borne fontaine.

ADOPTÉ

12 DENEIGEMENT CASERNE - SAISON HIVERNALE 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la cour de la caserne incendie située au 365 rue Marquis devra être déneigée 24 heures sur 24, les entrées de porte devront toujours être bien déblayées ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-10-158 Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

NO DE RESOLUTION OU ANNOTATION

QUE la municipalité de Saint-Célestin octroie, pour la saison hivernale 2026-2027, le contrat pour le déneigement de la cour de la caserne et du stationnement arrière de la caserne située au 365 rue Marquis, St-Célestin à Monsieur Dominique Forest au montant de 2 500 $, plus les taxes applicables.

QUE Monsieur Forest devra fournir une preuve d'assurance responsabilité à la Municipalité.

ADOPTÉ

13. PONCEAU RANG SAINT-JOSEPH (PRES DU VILLAGE) – DEMANDE DE PAIEMENT #2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la demande de paiement #2 des *Construction Hydrospec inc.* concernant les travaux de réparation du ponceau du cours d'eau Moise-Poirier, sous le rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE *Shellex*, surveillant des travaux, approuve le décompte présenté;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la demande est de 202 996.93 $, incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2026-10-159 Il est proposé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, appuyé par le conseiller, Monsieur Olivier Proulx, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à faire le paiement de 202 996.93 $, incluant les taxes, aux Constructions Hydrospec inc suite à la réception de la quittance de Cimota, sous-traitant ayant fait une dénonciation de contrat.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents en lien avec la demande de paiement #2.

ADOPTÉ

14. TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-10-160 Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par le conseiller, Monsieur Olivier Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

NO DE RESOLUTION OU ANNOTATION

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement.

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

15. PAVL – VOLET ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité a accordé une compensation de 163 045 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2026-10-161

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, appuyé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Célestin informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

16. PAVL – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMELIORATION –CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE NICOLET-BECANCOUR – DOSSIER DVU63422

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Célestin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

NO DE RESOLUTION OU ANNOTATION

31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide, au montant de 14 925 $, tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

2026-10-162 Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Célestin approuve les dépenses d'un montant de 42 888.17 $, excluant les taxes, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

17. AQUEDUC / ENGLOBE – AVENANT #1

CONSIDÉRANT QUE la firme *Englobe* a soumis à la Municipalité un avenant au contrat de Services professionnels en hydrogéologie pour la recherche en eau, octroyé le 2 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE cet avenant, au montant de 2 500 $ plus les taxes applicables, est expliqué par les ajustements des localisations des forages exploratoires, aux rencontres et échanges additionnels ainsi qu'à la finalisation du rapport de phase 1;

EN CONSÉQUENCE,

2026-10-163 Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'avenant #1 d'Englobe.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, à faire le paiement de 2 500 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

18. RIGIDBNY – BUDGET 2027

CONSIDÉRANT QUE la RIGIDBNY a adopté son budget en septembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le budget de la RIGIDBNY est de 5 177 466 $;

CONSIDÉRANT QUE les frais chargés à la Municipalité pour 2027 seront de 67,50 $ par unité pour la revalorisation et de 167,50 $ par unité pour la collecte, le traitement et l'enfouissement des ordures ménagères ainsi qu'une quote-part de 0,75 $ par citoyen;

EN CONSÉQUENCE,

2026-10-164 Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget de la RIGIDBNY tel que soumis.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

NO DE RESOLUTION OU ANNOTATION

19. RAPPORT DES PERMIS – MARS A JUILLET ET SEPTEMBRE 2026

Voici le rapport des permis de construction / rénovation émis et autres demandes en urbanisme pour août 2026 :

Mars 2026 : 1 permis d'agrandissement - valeur des travaux : 760 500 $
1 bâtiment accessoire - valeur des travaux : 5 000 $
3 installations septiques - valeur des travaux : 54 600 $

Avril 2026 : 2 permis de rénovation - valeur des travaux : 31 000 $
1 bâtiment accessoire - valeur des travaux : 88 500 $
1 piscine - valeur des travaux : 8 000 $

Mai 2026 : 2 permis de rénovation - valeur des travaux : 128 000 $
1 bâtiment accessoire - valeur des travaux : 8 000 $
1 captage d'eau souterraine (puits) - valeur des travaux : 15 500 $
2 installations septiques - valeur des travaux : 28 200 $
1 abattage d'arbre – valeur des travaux : 0 $
1 enseigne / affichage – valeur des travaux : 0 $

Juin 2026 : 7 permis de rénovation - valeur des travaux : 118 300 $
1 bâtiment accessoire - valeur des travaux : 101 200 $
1 silo : 551 000 $
1 installations septiques - valeur des travaux : 0 $

Juillet 2026 : 2 permis de rénovation - valeur des travaux : 12 000 $
2 additions de bâtiments - valeur des travaux : 566 000 $
1 démolition - valeur des travaux : 10 000 $
2 piscine - valeur des travaux : 32 800 $
1 captage d'eau souterraine (puits) - valeur des travaux : 20 000 $
1 enseigne / affichage – valeur des travaux : 1 400 $
1 demande en urbanisme - valeur des travaux : 0 $

Septembre 2026 : 2 permis de rénovation - valeur des travaux : 21 500 $
1 captage d'eau souterraine (puits) - valeur des travaux : 9 000 $
1 enseigne / affichage – valeur des travaux : 8 500 $

20. CAMP DE JOUR 2027 - EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Célestin et la Municipalité du Village de Saint-Célestin organiseront conjointement le camp de jour 2027;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Célestin chapeautera le camp de jour 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE elle désire déposer une demande d'aide financière au programme *Emplois d'été Canada* avant le 3 décembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

2026-10-165 Il est proposé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, appuyé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière au programme *Emplois d'été Canada*.

ADOPTÉ

21. BIBLIOTHEQUE – CAFE RENCONTRE

CONSIDÉRANT QUE lors de la soirée de la Grande tournée de six diffusions de *Denys le bienheureux* a eu lieu le 17 septembre dernier à Saint-Célestin ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

NO DE RESOLUTION OU ANNOTATION

CONSIDÉRANT QUE cette soirée avait un moment pour discuter des souhaits des personnes présentes pour la communauté de Saint-Célestin ;

CONSIDÉRANT QUE ces discussions ont ressorti plusieurs idées dont un café à l'intérieur de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-Célestin désirent concrétiser cette idée;

EN CONSÉQUENCE,

2026-10-166 Il est proposé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un budget maximal de 500 $ pour l'achat d'une cafetière, d'un petit frigo et d'une table bistro avec des chaises afin d'aménager un petit coin café dans la bibliothèque.

QUE le conseil municipal suggère que les personnes qui profitent du coin café de la bibliothèque apporte leur propre tasse à café, ce qui évitera les tasses jetables et le lavage de vaisselle.

QUE les dépenses totales seront séparées en parts égales entre la Municipalité de Saint-Célestin et la Municipalité du Village de Saint-Célestin.

ADOPTÉ

22. DEMANDE DE COMMANDITE – NOËL DES ENFANTS DE ST-CELESTIN

CONSIDÉRANT QUE le Comité du Noël des enfants de St Célestin a fait parvenir une demande de commandite à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Noël des enfants est gratuit pour tous les résidents des deux municipalités de Saint-Célestin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire que cette activité soit encore offerte aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

2026-10-167 Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par le conseiller, Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

DE participer financièrement à la réalisation du Noël des enfants en commanditant un montant de 250 $ pour l'année 2026.

ADOPTÉ

23. VARIA

Certains sujets sont discutés sans prises de décision.

24 ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE

- *MAPAQ - Rage du raton laveur : avis aux municipalités*
- *Canadien National - Présentation de la nouvelle gestionnaire des affaires publiques de CN au Québec*
- *FQM – Rapport des activités 2025-2026*
- *Association pulmonaire du Québec – Invitation à se joindre à la 11e campagne provinciale de sensibilisation contre le radon*
- *CNESST – Rapport d'intervention santé et sécurité au travail du 30 septembre 2026*

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

NO DE RESOLUTION OU ANNOTATION

2026-10-168

25. PERIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions.

26. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Olivier Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée **21 h 09**.

ADOPTÉ

Sandra St-Amour-Moreau
Mairesse

Stéphanie Hinse
directrice générale et greffière-trésorière

Je, Sandra St-Amour-Moreau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto

Sandra St-Amour-Moreau, mairesse